

RAPPORT
N° 2014/E4/183

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

4 ET 5 DECEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENFORCEMENT
DES CHAUSSEES SUR LES INFRASTRUCTURES**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures du lot 2B-Nord.

Afin de maintenir un niveau correct de sécurité et d'entretien, il convient de renouveler les chaussées des routes nationales de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Pour ce faire, une consultation comportant quatre lots géographiques a été lancée.

Le 25 septembre dernier, l'Assemblée de Corse a décidé d'attribuer trois des quatre lots de l'appel d'offre aux sociétés suivantes ;

- Pour le lot 2A-Nord : CORSOZIA,
- Pour le lot 2A-Sud : MOCCHI TP,
- Pour le lot 2B-Sud : SOCIETE CORSE TRAVAUX.

Le quatrième lot, concernant la Haute-Corse secteur Nord n'avait pas été attribué dans l'attente de l'avis de l'Etat sur la situation concurrentielle de la procédure sur ce lot.

I - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

I - 1 - Règlement et déroulement de la consultation :

La consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché de travaux à bons de commande, renouvelable trois fois, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour les montants annuels suivants :

Période	Minimum € HT	Maximum € HT
Période annuelle	750 000 Euros	4 000 000 Euros

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié à l'Informateur Corse Nouvelle et au BOAMP.

Le délai de consultation était fixé à 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

I - 2 - Critères de jugement des offres :

Il a été recherché l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, en utilisant les critères pondérés d'attribution suivants :

- Prix (pondération : 60),
- Valeur technique (pondération : 40),
 - Méthodologie (pondération : 15),
 - Moyens humains et matériels affectés à chaque poste de travail (pondération : 15)
 - Qualité des matériaux et des prestations (pondération : 10),

Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.

La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique.

II - COÛT ET FINANCEMENT DES PRESTATIONS

L'estimation des prestations selon le détail estimatif test a été fixée à **2 695 000,00 € HT**, en valeur de mars 2014.

Le marché sera financé sur les crédits inscrits au budget de la CTC, en fonctionnement et en investissement.

III - ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les plis ont été ouverts en commission d'appel d'offres le vendredi 6 mars 2014.

Deux candidats ont remis des offres dans les délais, selon le tableau ci-dessous présentant les candidats et les montants d'offre découverts à l'ouverture des plis :

Lots	Candidats	Offre € HT
2B-Nord	SRHC	2 559 973,00
2B-Nord	TERRACO/ROUTES ET CHANTIERS MODERNES/BETAG	2 232 935,00

Après analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre 2014, a décidé de retenir l'ensemble des candidatures et d'attribuer le lot 2B-Nord au groupement TERRACO/ROUTES ET CHANTIERS MODERNES/BETAG après validation de la notation et du classement suivants :

Lot	Candidats	Montant € HT	Note Prix	Note Technique	Note Totale	Classement
2B-Nord	SRHC	2 559 973,00	10.47	8,00	18,47	2
2B-Nord	TERRACO/ROUTES ET CHANTIERS MODERNES/BETAG	2 232 935,00	12	7,89	19,89	1

IV - CONCLUSION

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et à exécuter le marché relatif aux travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures du lot 2B-Nord, pour un montant minimum annuel de 750 000 € HT et un montant maximum annuel de 4 000 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois, avec le groupement TERRACO/ROUTES ET CHANTIERS MODERNES/BETAG.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 14/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER
ET EXECUTER LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN
ET DE RENFORCEMENT DES CHAUSSEES SUR LES INFRASTRUCTURES
LOT 2B NORD**

SEANCE DU

L'An deux mille quatorze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'entretien et de renforcement des chaussées sur les infrastructures - lot 2B Nord, pour un montant minimum annuel de 750 000 € HT et un montant maximum annuel de 4 000 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois, avec le groupement d'entreprises TERRACO/ROUTES ET CHANTIERS MODERNES/BETAG.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI